

**sécurité publique****Lausanne présente sa stratégie de lutte contre le harcèlement de rue**

**La Ville de Lausanne présente une stratégie globale de lutte contre le harcèlement de rue avec ses partenaires, qu'ils soient publics, parapublics ou privés. Grâce à quatre ensembles de mesures ciblées, la Municipalité entend assurer la sécurité de toutes et tous à Lausanne et préserver la qualité des espaces publics.**

À la suite de l'interpellation lancée en janvier 2016 par la conseillère communale Léonore Porchet, une enquête exploratoire a été publiée en décembre 2016 démontrant que les jeunes femmes étaient particulièrement touchées par le harcèlement de rue. La Municipalité s'est alors engagée à lutter contre le harcèlement de rue. Un groupe de réflexion, composé de spécialistes de la prévention, des milieux festifs, de la mobilité et des espaces publics a alors été créé afin de proposer des mesures concrètes.

Dans le rapport-préavis 2017/59, la Municipalité propose une stratégie pour améliorer, avec ses partenaires, la qualité de vie et la convivialité des espaces publics lausannois pour toutes et tous. Le rapport-préavis livre un état des lieux de la lutte en matière de harcèlement de rue et des actions déjà mises en œuvre par la Ville et ses partenaires. Il propose également quatre ensembles de mesures pour mieux lutter contre ce phénomène.

- **La formation** des acteurs de la sécurité au sens large à cette problématique constitue la première mesure proposée. Ainsi, pour favoriser une appréhension commune de la lutte contre le harcèlement de rue et une prise en charge optimale des victimes, une formation de l'entier du Corps de Police sur ce thème sera mise en place à partir de 2018. Les principaux éléments de cette formation pourront ensuite être transposés et transmis à d'autres acteurs de la sécurité au sens large, tels que le personnel des tl, les agents de sécurité et le personnel de bar des établissements.
- Sur le plus long terme, en matière de **prévention**, la Police municipale va renforcer ses activités dans les écoles lausannoises (école obligatoire) dès la rentrée scolaire 2020, contribuant ainsi auprès des jeunes à promouvoir le respect et à lutter contre les différentes formes de harcèlement.
- En outre, le **suivi du phénomène** sera développé sur la base des informations recueillies par la Police municipale et par les Correspondants de nuit à l'aide notamment de l'application *Aedilis*, mais également par le biais des signalements effectués par des victimes. Ainsi, un formulaire de signalement en ligne sera mis à disposition sur le site Internet de la Ville dans le courant de l'année 2018. Offrant un espace permettant de signaler également aux autorités les manifestations non pénales du harcèlement de rue, il contiendra des rubriques permettant de caractériser le type d'actes et leurs circonstances. En retour, la victime recevra des indications sur les ressources disponibles, pour faire valoir ses droits et obtenir de l'aide.



La Municipalité rappelle aussi que, dès lors que la victime se sent menacée, il convient de faire appel directement à la Police en appelant le 117. La victime peut déposer une plainte en tout temps, s'il s'agit d'actes pénalement répréhensibles.

- Enfin, dans le domaine de la **sensibilisation**, un flyer d'informations sera également diffusé dans le courant 2018. Il contiendra notamment un résumé des possibilités de poursuite pénale selon le type de manifestations du harcèlement de rue. Une campagne de sensibilisation grand public est par ailleurs prévue par la Municipalité. Principalement destinée aux harceleurs potentiels, la campagne fera réfléchir tout un chacun sur les conséquences du harcèlement de rue.

Par ce rapport-préavis, la Municipalité concrétise un élément de son Programme de législature, « Une politique cohérente pour une ville sûre » ( p. 33).

La Direction de la sécurité et de l'économie

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

*Le préavis n° 2017/59 se trouve sur [internet](#)*

Lausanne, le 20 décembre 2017